



École des Plantes

de Paris

Établissement privé d'enseignement supérieur inscrit au Rectorat de Paris

Plantes Médicinales et Botanique

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION PLANTES & SANTÉ

CYCLE 1 en présentiel

La nature nous offre ses bienfaits.

*Apprenons ensemble à les
reconnaître et à les utiliser pour
notre bien-être.*

Le documents constitutifs du dossier d'inscription

L'inscription à l'école se fait sur présentation d'un dossier. L'École accepte 50 nouvelles candidatures chaque année.

La formation est accessible à tout public majeur sans exigence de diplôme. Nos cours sont dispensés en français.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Pour être admis à l'école les documents suivants doivent être renvoyés au secrétariat de l'École des Plantes de Paris :

- Une lettre de quelques lignes expliquant vos motivations.
- Un curriculum-vitae.
- 2 photos d'identité de haute qualité.
- Une enveloppe A5 timbrée pour 20g à vos nom et adresse.
- Le présent dossier dûment rempli, paraphé à chaque page et signé.
Remplir une des deux fiches d'inscription page 4 ou 5 en fonction de l'option choisie.

Et accompagnés du règlement choisi :

- Adhésion et frais de dossier de 40 euros par chèque ou en espèces
- Montant de la formation choisie (Plantes et santé ou Botanique, avec ou sans stage) par un ou trois chèques, non datés si possible OU un RIB pour les règlements en 10 mensualités.

Les règlements par chèque sont à établir à l'ordre de l'École des Plantes de Paris.

ATTENTION

Tout dossier incomplet sera retourné à l'élève

Le cachet de la poste faisant foi, nous vous recommandons de nous retourner le dossier, accompagné des documents, par **un envoi en courrier simple ou suivi**, à l'adresse suivante :

École des Plantes de Paris
22, rue Henri Regnault
75014 PARIS

Tout dossier déposé dans la boîte aux lettres de l'école ou envoyé en recommandé sera refusé.



PRÉSENTATION de l'ÉCOLE

Association loi 1901 à but non lucratif
Fondée et déclarée au Journal Officiel en 1985

Elle est inscrite au Rectorat de Paris

Elle est agréée en qualité
d'organisme de formation professionnelle.

Elle est adhérente et membre actif
de la FFEH
Fédération Française des Ecoles d'Herboristerie



Elle est gérée par le personnel administratif encadré par un directeur salarié qui relève du Conseil d'Administration.

Les enseignants et les enseignements sont gérés
par un Conseil des Études.

La politique générale est définie collectivement entre le conseil
d'administration, le conseil des études et la direction.

Les professeurs sont rémunérés en qualité de formateur occasionnel.

PRÉSENTATION des DEUX OPTIONS

La formation Plantes et Santé dispensée par l'École des Plantes de Paris se décline en 2 options :

- **L'option Plante et santé** qui inclut les Plantes médicinales et la Botanique
- **L'option Botanique** : les élèves qui choisissent cette option ne suivent que **les cours de botanique** de la formation Plantes et santé

**REEMPLIR UNIQUEMENT LA FICHE D'INSCRIPTION
QUI CONCERNE L'OPTION QUE VOUS AVEZ CHOISIE (p4 ou p5)**



FICHE D'INSCRIPTION

OPTION PLANTES ET SANTÉ (Plantes médicinales et botanique) CYCLE 1 présentiel

Madame Monsieur

Merci de remplir le formulaire en majuscules

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile Portable..... Professionnel.....

E-mail :

Demande d'adaptation particulière en situation de handicap : Oui

FINALITE DE VOTRE FORMATION

Formation loisir

Formation professionnelle

Reconversion

Elargissement des compétences
dans votre activité actuelle

COÛT DE LA FORMATION

Financement personnel

Avec stage en pension complète (2550 €)

Sans stage (1800 €)

Frais dossier et adhésion : 40€

**Prise en charge par votre entreprise
ou un organisme**

Avec stage en pension complète (2980 €)

Sans stage (2080 €)

Frais dossier et adhésion : 40€

MODALITÉS DE FINANCEMENT PERSONNEL :

- **Je choisis de régler le coût de la formation**

En 1 fois par chèque en 3 fois par chèques

En 10 prélèvements (joindre un RIB)

- **Je choisis de régler les frais de 40€ :** En espèces par chèque

SI PRISE EN CHARGE PAR VOTRE ENTREPRISE OU UN ORGANISME

Je bénéficie déjà d'un accord de prise en charge (le joindre au dossier)

J'effectue en parallèle une demande de prise en charge

Dans ce dernier cas, toujours joindre votre règlement personnel dans l'éventualité d'un refus de prise en charge

DROIT A L'IMAGE ET DIFFUSION DE L'ADRESSE MAIL

J'autorise l'École des Plantes de Paris à utiliser mon image fixée dans le cadre de photographies à des fins de communication en lien avec la formation sur support numérique ou papier. Oui Non

J'autorise l'École des Plantes de Paris à diffuser mon adresse mail et mon no de département dans le réseau restreint des élèves inscrits pour faciliter les contacts et permettre d'envisager des covoiturages. Oui Non

Date :

Signature



FICHE D'INSCRIPTION

OPTION BOTANIQUE

CYCLE 1 présentiel

Madame Monsieur

Merci de remplir le formulaire en majuscules

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile Portable..... Professionnel.....

E-mail :

Demande d'adaptation particulière en situation de handicap : Oui

FINALITE DE VOTRE FORMATION

Formation loisir

Formation professionnelle

- Reconversion
- Elargissement des compétences dans votre activité actuelle

COÛT DE LA FORMATION

Financement personnel

Avec stage en pension complète (1700 €)

Sans stage (950 €)

Frais dossier et adhésion : 40€

Prise en charge par votre entreprise ou un organisme

Avec stage en pension complète (1950 €)

Sans stage (1050 €)

Frais dossier et adhésion : 40€

MODALITÉS DE FINANCEMENT PERSONNEL :

- Je choisis de régler le coût de la formation avec ou sans stage

En 1 fois par chèque en 3 fois par chèques

En 10 prélèvements (joindre un RIB)

- Je choisis de régler les frais de 40€ : En espèces par chèque

SI PRISE EN CHARGE PAR VOTRE ENTREPRISE OU UN ORGANISME

Je bénéficie déjà d'un accord de prise en charge (le joindre au dossier)

J'effectue en parallèle une demande de prise en charge

Dans ce dernier cas, toujours joindre votre règlement personnel dans l'éventualité d'un refus de prise en charge

DROIT A L'IMAGE ET DIFFUSION DE L'ADRESSE MAIL

J'autorise l'École des Plantes de Paris à utiliser mon image fixée dans le cadre de photographies à des fins de communication en lien avec la formation sur support numérique ou papier. Oui Non

J'autorise l'École des Plantes de Paris à diffuser mon adresse mail et mon no de département dans le réseau restreint des élèves inscrits pour faciliter les contacts et permettre d'envisager des covoiturages. Oui Non

Date :

Signature

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Cycle 1



TABLE DES MATIERES

Page 7	Formalités d'inscription
Page 8	Les plannings, les absences, le sorties botaniques
Page 9	Le ou les stages
Page 10	Les examens

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à l'école se fait sur présentation d'un dossier. L'École accepte 50 nouvelles candidatures chaque année.

Aucun prérequis n'est exigé.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Pour être admis à l'école, le dossier doit être complet : fiche d'inscription, photo, enveloppe, curriculum vitae et lettre de motivation. Le dossier doit être paraphé sur chaque page et signé, accompagné du montant de l'adhésion et des frais de dossier, ainsi que du montant de la formation par le mode de règlement choisi sur la fiche d'inscription.

☪

Le désistement, pris en compte avant la rentrée, ou au plus tard lors du premier week-end de cours, devra faire l'objet d'un courrier à la Direction de l'École.

Le montant de l'adhésion reste acquis à l'École ainsi que les frais de dossier.

☪

À partir du second week-end, en cas d'abandon, l'École ne procède à aucun remboursement des sommes versées au titre de la formation. En cas de force majeure justifiée (maladie invalidante, mutation imprévue, licenciement), par un courrier adressé à la Direction de l'école, les paiements pourront être suspendus à partir de la réception du justificatif.

Chaque cas sera soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration de l'École.

☪

Le paiement en trois fois ou par prélèvement mensuel est proposé pour un confort financier mais n'est pas obligatoire et ne fera pas l'objet d'un remboursement, même partiel, en cas d'abandon.

LE PLANNING

Il est établi en début d'année et ses dates sont figées. Cependant le contenu est susceptible de modifications (météo, état de la végétation, absence d'un enseignant).

Les cours, le programme, les dates, les horaires de cours de chaque week-end, les sorties botaniques ainsi que tous les documents nécessaires à votre scolarité¹ sont consultables sur « l'espace de partage collaboratif »¹ que nous nommons : « EspaceEDPP ».

Les modalités d'inscription sur cet espace et son utilisation font l'objet d'un tutoriel qui est transmis à chacun avant la rentrée scolaire.

Les horaires des cours et des sorties botaniques sont les suivants : de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Afin de ne pas perturber leur bon déroulement, il est demandé à chaque élève d'être ponctuel. En cas de retard, celui-ci devra attendre l'heure de pose pour intégrer sa classe.

Une feuille de présence doit impérativement être signée par les élèves à chaque cours. **Elle ne sera ni raturée ni modifiée.**

LES ABSENCES

L'élève prévient le secrétariat de son absence, il pourra consulter les cours déposés sur « EspaceEDPP ». Les documents papier lui seront remis au cours suivant.

LES SORTIES BOTANIQUES

Le lieu et le thème sont mentionnés sur le planning remis en début d'année. Elles peuvent être parfois éloignées.

Le coût supplémentaire, (transport et/ou droit d'entrée, serres, jardins privés, etc.), est à la charge de l'élève. Celui-ci devra prévoir son déplacement ou prévenir de l'impossibilité de s'y rendre.

L'École transmettra aux élèves le lieu de rendez-vous précis au plus tard 1 mois avant la sortie. Si celui-ci était modifié, en fonction de l'intervenant, les élèves en seront avertis à l'avance soit lors d'un cours, soit par mail.

¹ Application créée avec le logiciel Project-Agora.

LE STAGE - Si formation avec stage inclus

Stage dit de printemps :

Un stage est prévu entre le mois de mai et le mois de juillet (6 jours). Il n'est pas obligatoire mais sachez qu'il apporte des connaissances importantes, il est donc vivement recommandé.

L'École donne les informations nécessaires aux élèves pour accéder au gîte mais, le transport est à la charge de l'élève.

Les conjoints ainsi que les enfants ne sont pas autorisés à participer aux sessions de stage, de même qu'aucun animal n'est admis.

L'École des Plantes bénéficie de tarifs collectifs, financièrement attractifs, calculés en fonction du nombre d'élèves. L'hébergement est proposé en chambre de 2, 3 ou 4 personnes.

Certains gîtes proposent des chambres individuelles. Pour obtenir ce service un supplément de tarif à la nuitée est demandé par le gîte qui sera refacturé à l'élève demandeur.

En cas de renoncement au stage, les élèves inscrits avec cette option ne peuvent ni reporter ce stage sur l'année suivante ni prétendre à un remboursement, sauf cas de force majeure qui sera justifié par écrit (*maladie invalidante, mutation imprévue, licenciement*).

N.B. Les chèques vacances et les chèques restaurant ne sont pas acceptés.

Réservation des gîtes

Si l'élève à fait le choix d'une formation avec l'option stage à l'inscription, l'École ne procédera à aucun remboursement en cas de désistement après le 31 décembre de l'année en cours.

Repas spéciaux

Le prix du séjour tient compte des repas (végétariens ou non). Les élèves qui suivent un régime particulier devront prévoir leurs compléments alimentaires pour le séjour.

Les suppléments : boissons, vins, café, thé, etc. sont à la charge de l'élève.

Dans le cas où l'élève a choisi de s'inscrire à une option de formation sans stage et qu'il souhaite y participer, il ne sera accepté que dans la limite des places disponibles et à condition d'avoir prévenu l'École suffisamment tôt pour la réservation du gîte.

Le complément du prix entre la formation sans stage et la formation avec stage sera acquitté avant le début du séjour.

Organisation du stage

Les professeurs de l'École des Plantes organisent le déroulement des journées du stage (sorties, ateliers...) avec le responsable du stage.

Les sorties autour du gîte sont privilégiées, mais il est possible qu'un lieu éloigné (10-15 km maximum) soit choisi pour ses particularités florales ou environnementales. Dans ce cas, les élèves ayant un véhicule sont parfois sollicités pour transporter d'autres élèves, sans toutefois que cette demande soit obligatoire.

En cas de force majeure, ces sorties éloignées seront annulées. Elles seront remplacées par des sorties dans un lieu accessible à pied.

Les professeurs avec le responsable du stage prendront les mesures nécessaires.

LES EXAMENS

Le responsable des études adressera à chaque élève un lien qui lui permettra de confirmer son inscription.

Les convocations aux examens sont adressées par courriel à l'ensemble des élèves. Une autre convocation est adressée, 3 semaines avant les examens, par écrit, à chaque candidat inscrit aux épreuves d'examens qui se déroulent en salle.

Tout retard implique le refus de participer aux épreuves sauf, cas extrêmement particulier.

L'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 10/20 aux épreuves d'examen est indispensable pour obtenir, la capacité, le diplôme et le diplôme supérieur de l'École des Plantes.

Ces examens ne sont toutefois pas obligatoires pour accéder au cycle supérieur à l'École des Plantes excepté pour les élèves qui souhaitent passer d'une formation par correspondance en cycle 1 à une formation en présentiel en cycle 2.

Cependant, les élèves qui disposent d'une prise en charge financière même partielle, devront obligatoirement passer ces épreuves (sans obligation de réussite).

Examens écrits :

La non-présentation à au moins une des épreuves écrites de la session concernée ne permet pas l'admissibilité aux épreuves de rattrapage. L'élève sera donc dans l'obligation de repasser l'intégralité des épreuves écrites sauf les épreuves de reconnaissance des plantes fraîches et sèches, si celles-ci ont été passées lors d'une session ultérieure.

Examens de reconnaissance des plantes fraîches et sèches

Les examens de reconnaissance des plantes fraîches et sèches se déroulent par petits groupes selon un programme établi d'avance.

Ces deux épreuves sont indissociables et doivent être passées la même année pour les élèves ayant choisi l'option « Plantes et santé ».

Il n'y a pas de rattrapage pour les examens de reconnaissance des plantes fraîches et sèches.

Les notes de ces deux examens sont acquises définitivement par l'élève (sans limitation de durée).

En cas d'absence ou de non-présentation à ces examens de reconnaissance, l'élève est dans l'obligation de passer ces épreuves lors d'une session ultérieure s'il souhaite valider le cycle concerné.

Conditions d'admission aux épreuves de rattrapage

Avoir une moyenne générale finale des examens passés inférieure à 10/20. Il n'y a pas de possibilité de passer le rattrapage pour améliorer une note mauvaise dans une discipline alors qu'un élève possède une moyenne générale supérieure à 10/20.

Matières facultatives et obligatoires à l'examen de rattrapage

Lorsqu'un élève admissible au rattrapage présente une note inférieure ou égale à 6/20 dans une matière (hors examens de reconnaissance de plantes), cette matière doit être obligatoirement repassée à la session de rattrapage.

Lorsqu'un élève admissible au rattrapage présente une note supérieure à 6/20 et inférieure (mais non égale) à 10/20 dans une matière, cette matière est facultative pour la session de rattrapage, bien qu'il lui soit fortement conseillé de la repasser.

Note éliminatoire

Toute note à un examen écrit égale à 0/20 est éliminatoire (les examens de reconnaissance des plantes sèches et fraîches, de l'herbier et du mémoire ne sont pas concernés par cette disposition) ; que cette note soit due à une copie blanche (l'élève ne répond à aucune question) ou bien une copie nulle (l'élève a répondu à au moins une question, mais ses réponses ne sont pas correctes).

La note éliminatoire entraîne immédiatement le recalage de l'élève aux examens écrits de son cycle et l'oblige à repasser tous les examens écrits de son cycle lors de la session ordinaire l'année suivante.

Un document spécifique sur l'organisation des examens de l'École des Plantes est remis en cours d'année à chaque élève, ainsi que les annales des sujets des années passées.

Les élèves devront passer l'intégralité des épreuves d'examens dans les options qu'ils auront choisies (Botanique ou Plantes et santé).

Nombre d'heures et Certifications

Cycle	Nombre d'heures	Certification (facultative)
1	160 heures + stage	Capacité de l'École des plantes
2	176 heures + stages	Diplôme de l'École des plantes ET Qualification d'herboriste
3	160 heures + stage	Diplôme supérieur de l'École des Plantes

Validité des certificats : Bien que la formation Plantes & Santé soit enregistrée au Rectorat comme une formation de niveau 5, les certificats obtenus ne font pas aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat. Une démarche d'enregistrement au RNCP est en cours.